

III-18

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME MONTPELLIER

*orientations d'aménagement
et de programmation
secteur Campus
Triolet - Paul Valery - Balard
A. de Villeneuve - St-Priest
Veyrassy*



Approbation.....	D.C.M. du 2 mars 2006	Révision du PSMV.....	A.P. du 25 novembre 2016
Mise à jour.....	A.M. du 23 novembre 2006	Modification.....	D.C.M. du 29 mars 2017
Modification.....	D.C.M. du 21 décembre 2006	Mise à jour.....	A.M. du 22 décembre 2017
Mise en compatibilité (RD 65).....	A.P. du 15 janvier 2007	Mise en compatibilité (CRR).....	D.C.M. du 22 février 2018
Mise en compatibilité (Dédoulement A9).....	D.C.E. du 30 avril 2007	Modification simplifiée.....	D.C.M. du 29 mars 2018
Mise à jour.....	A.M. du 4 mai 2007	Mise en compatibilité (République).....	A.P. du 22 mai 2018
Mise en compatibilité (Ligne 3 du tramway).....	A.P. du 18 juin 2007	Mise à jour.....	A.M. du 10 juillet 2018
Modification.....	D.C.M. du 25 juin 2007	Mise à jour.....	A.M. du 3 septembre 2018
Mise à jour.....	A.M. du 20 juillet 2007	Mise à jour.....	A.M. du 22 octobre 2018
Mise en compatibilité (Intercepteur Est).....	A.P. du 9 octobre 2007	Mise à jour.....	A.M. du 22 mars 2019
Mise à jour.....	A.M. du 15 avril 2008	Modification.....	D.C.M. du 18 avril 2019
Modification.....	D.C.M. du 17 novembre 2008	Mise à jour.....	A.M. du 4 septembre 2019
Mise à jour.....	A.M. du 2 décembre 2008	Mise à jour.....	A.M. du 11 décembre 2019
Modification.....	D.C.M. du 22 juin 2009	Modification.....	D.C.M. du 31 janvier 2020
Mise à jour.....	A.M. du 10 juillet 2009	Mise à jour.....	A.M. du 16 septembre 2020
Modification.....	D.C.M. du 29 mars 2010	Mise à jour.....	A.M. du 15 octobre 2020
Mise à jour.....	A.M. du 13 avril 2010	Mise à jour.....	A.M. du 12 novembre 2020
Mise en compatibilité (Malbosc).....	A.P. du 20 avril 2011	Mise à jour.....	A.M. du 9 décembre 2020
Modification.....	D.C.M. du 9 mai 2011	Mise à jour.....	A.M. du 11 mars 2021
Mise à jour.....	A.M. du 24 mai 2011	Mise à jour.....	A.M. du 17 mai 2021
Modification simplifiée.....	D.C.M. du 25 juillet 2011	Mise en compatibilité (L5 du tramway).....	A.P. du 29 juillet 2021
Modification simplifiée.....	D.C.M. du 7 novembre 2011	Mise en compatibilité (COM).....	A.P. du 2 septembre 2021
Mise à jour.....	A.M. du 9 janvier 2012	Mise à jour.....	A.M. du 9 septembre 2021
Mise à jour.....	A.M. du 17 juillet 2012	Modification simplifiée.....	D.C.M. du 28 septembre 2021
Modification.....	D.C.M. du 23 juillet 2012	Mise à jour.....	A.M. du 11 mars 2022
Révision simplifiée (ZAC du Coteau).....	D.C.M. du 1er octobre 2012	Modification.....	D.C.M. du 22 mars 2022
Mise à jour.....	A.M. du 14 mai 2013	Mise à jour.....	A.M. du 06 avril 2022
Modification.....	D.C.M. du 22 juillet 2013	Mise à jour.....	A.M. du 03 juin 2022
Mise à jour.....	A.M. du 5 août 2013	Mise en compatibilité (Ext. L1 du tramway).....	A.P. du 29 septembre 2022
Mise en compatibilité (L5 du tramway).....	A.P. du 28 août 2013	Mise à jour.....	A.M. du 29 novembre 2022
Modification simplifiée.....	D.C.M. du 17 février 2014	Mise à jour.....	A.M. du 2 février 2023
Mise à jour.....	A.M. du 3 juillet 2014	Mise en compatibilité (LNMP).....	Décret du 16 février 2023
Mise en compatibilité (OZ 1).....	A.P. du 16 juillet 2014	Mise en compatibilité (CHU - St Eloi).....	D.C.M. du 1er juin 2023
Modification.....	D.C.M. du 05 mars 2015	Mise à jour.....	A.M. du 17 août 2023
Mise à jour.....	A.M. du 23 avril 2015		
Mise en compatibilité.....	A.M. du 18 mai 2015		
Modification.....	D.C.M. du 28 mai 2015		
Mise à jour.....	A.M. du 30 septembre 2015		
Mise à jour.....	A.M. du 3 novembre 2015		

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

SECTEUR CAMPUS

**Triolet, Paul Valery,
Balard, Arnaud de Villeneuve,
St Priest, Veyrassy**

(Art. L.123-1- 4 du CU)

ATTENTION : Les orientations d'aménagement définissent des principes d'aménagement qui s'imposent aux occupations et utilisations du sol dans un rapport de simple compatibilité selon les conditions définies par l'article L.123-5 du Code de l'urbanisme. En fonction des situations, ces principes peuvent faire aussi l'objet de traductions plus strictes dans le règlement et ses documents graphiques.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche a lancé en février 2008 un appel à projet baptisé « Opération Campus » qui vise à restructurer dix établissements universitaires et de recherche français afin de leur donner les moyens d'excellence scientifique et pédagogique et leur garantir une visibilité internationale.

Dans le cadre de cette opération, les trois universités de Montpellier et Montpellier Sup Agro, fortement soutenues par l'ensemble des collectivités territoriales, ont décidé d'unir leurs efforts et ont répondu à cet appel à projet, en proposant un concept ambitieux de campus unifié dénommé « Université Montpellier Sud de France ». Le projet de Montpellier a été sélectionné en mai 2008 parmi les six premiers sites retenus.

Ce projet vise à créer un campus d'excellence transdisciplinaire orienté sur le vivant, les sciences et techniques, ouvert sur la ville et le monde socio-économique et tourné vers l'international. Dans ce contexte, la Ville de Montpellier a réalisé un schéma directeur d'urbanisme du secteur Campus, qui constitue le volet urbain du projet porté par l'université Montpellier Sud de France (UMSF) et ses partenaires, en vue d'engager la restructuration urbaine du quartier Hôpitaux Facultés.

1 – LOCALISATION DU SECTEUR

Le secteur Campus couvre l'ensemble du quartier universitaire sur près de 860 hectares. Ce secteur de forme triangulaire s'étend depuis Saint Charles et le centre-ville historique jusqu'aux limites Nord et Nord ouest de la commune (Agropolis, Veyrassy, Saint Priest).

Il comprend notamment les sites de la Gaillarde, des CHU de la Colombière, Lapeyronie, Arnaud de Villeneuve, Saint Eloi et Guy de Chauliac, les secteurs de l'IUT, ceux de l'école d'architecture et du collège des Ecosais, du CNRS, du bois de Montmaur, de l'ENSAM, de la faculté de pharmacie, le campus du Triolet (facultés de sciences et techniques) et de Paul Valéry (Facultés des arts, lettres, langues et sciences humaines) ainsi que l'ensemble des îlots ou quartiers constituant les interfaces entre tous ces sites.

2 – NATURE DE L'OPERATION

La Ville a confié à l'agence Garcia Diaz l'élaboration d'un schéma directeur du secteur Campus réalisé en étroite collaboration avec les 3 universités, SupAgro et l'ensemble des partenaires concernés par le projet.

Ce schéma Campus dont le leitmotiv est « l'université dans la ville et la ville dans l'université » vise à ancrer le quartier Campus dans la cité, à structurer la trame urbaine pour la rendre plus lisible, à polariser les espaces pour créer des centralités et à développer un mode urbain durable pour ce vaste secteur fondé sur l'accessibilité des sites par des modes alternatifs à l'automobile.

Il s'accompagne de la création d'équipements publics et favorise le renforcement d'équipements privés (commerces ...) susceptibles de faciliter la vie des usagers du quartier et de développer l'attractivité des lieux de centralité urbaine.

Les principes fondateurs du schéma directeur d'urbanisme sont les suivants :

- L'espace public lien unificateur d'un campus multipolaire
- Ouvrir le campus sur la Ville en renforçant sa lisibilité et en valorisant ses paysages
- Un campus exemplaire en termes d'éco-mobilités

3 – PARTI D'AMENAGEMENT

Le schéma Directeur identifie les axes et les lieux privilégiés de requalification urbaine au sein de cinq polarités universitaires majeures et assure les relations fonctionnelles et qualitatives entre elles :

- Le pôle SupAgro, la faculté de Pharmacie, Boutonnet
- Le cœur Campus Triolet, Paul Valéry, Pôle Balard
- Le pôle Saint Priest, A. de Villeneuve, Veyrassy
- Agropolis
- Tête de Campus, cœur de Ville.

4 – CONDITIONS D'AMENAGEMENT DU SECTEUR

Fort de du schéma directeur d'urbanisme Campus validé par l'ensemble des partenaires, la Ville souhaite mettre en œuvre les principes urbains et d'aménagement qui ont été définis dans ce document et accompagner le développement des projets universitaires et la requalification des espaces publics.

Compte tenu de l'avancement de certains projets notamment universitaires, la Ville a commencé à initier cette démarche avec la réalisation d'une étude urbaine pré-opérationnelle sur 4 sites stratégiques identifiés dans le schéma directeur Campus et à forts enjeux urbains. Les principes d'aménagement validés par l'ensemble des partenaires concernés par les 4 sites ont été retranscrits réglementairement dans le présent document d'urbanisme.

Les principes d'aménagement par sites sont les suivants :

- **Place Eugène Bataillon**

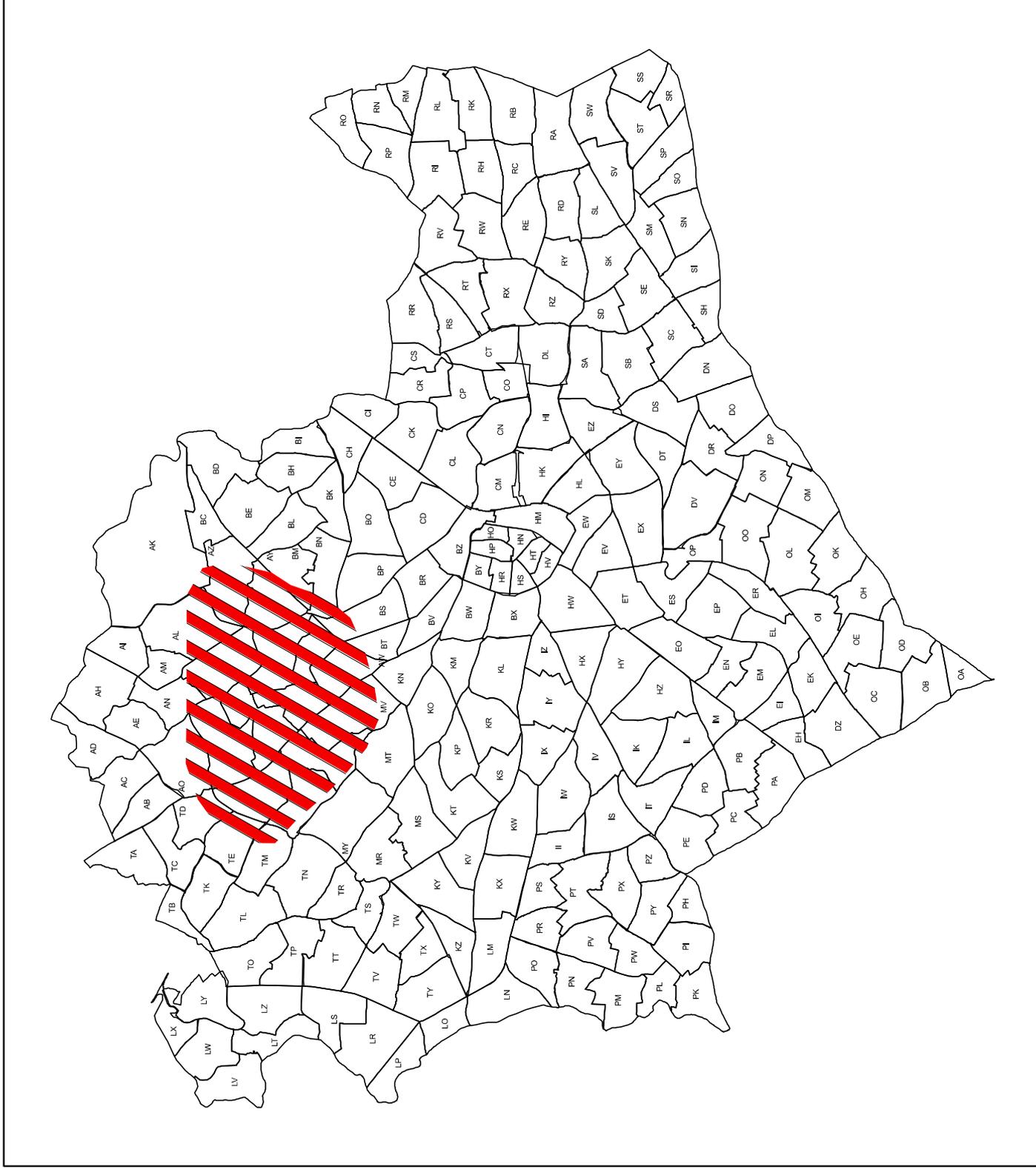
- Réaménagement de la place permettant la création d'un parvis devant l'université avec une réorganisation des accès et des circulations voitures et piétonnes favorisant la circulation des modes doux ;
- restructuration urbaine et paysagère de l'avenue Augustin Fliche, en organisant autour de ces espaces des projets de construction (Guy de Chauillac, CROUS ...)

- Création et amélioration des liaisons urbaines douces et paysagères, notamment par la requalification de l'avenue du Truel, rejoignant l'autre centralité majeure du secteur Campus, la place de la Voie Domitienne.
- **Place Voie Domitienne**
 - Dilatation de l'espace public et réorganisation des circulations voitures et piétonnes du secteur permettant de laisser place aux modes de circulations doux et le passage d'une future ligne du tramway ;
 - Création d'une liaison directe (en 2 phases) vers la place Eugène Bataillon, autre centralité majeure ;
 - Epaulement des limites du domaine public par les volumes bâtis ;
 - implantation d'équipements publics et privés de centralité.
- **Campus médical Arnaud de Villeneuve et site de Saint-Priest**
 - Réalisation d'un front urbain sur la route de Ganges avec la création d'un espace public de centralité qui constitue le parvis de la faculté de médecine ;
 - Rationalisation et définition des espaces à bâtir ;
 - Amélioration des liaisons piétonnes et transparences urbaines :
 - est/ouest, reliant la route de Ganges et la station du tramway Occitanie à l'avenue des Moulins et au site de Saint-Priest,
 - nord/sud vers le CHU Arnaud de Villeneuve et Lapeyronie,
 - sur le site de Saint-Priest, mail piétons vers le parc du Château d'Ô ;
 - Organisation des espaces paysagers.
- **Pôle Chimie Balard**
 - Création d'un espace public, parvis majeur entre le pôle Balard et l'université des Sciences et techniques (UM2) ;
 - Amélioration des liaisons urbaines douces nord/sud et est/ouest, notamment par la réalisation de liaisons publiques inter-quartiers facilitant les accès au tramway (projet ligne tram-route de Mende) vers l'avenue Jeanbrau, afin de relier les quartiers avoisinants, le Collège des Ecosais, l'École d'Architecture... ;
 - Réalisation d'un axe voitures/modes doux permettant à partir de l'avenue Jeanbrau la desserte du site et le bouclage avec la voirie existante du CNRS.

Le schéma ci-après traduit les principaux équipements structurants du secteur.

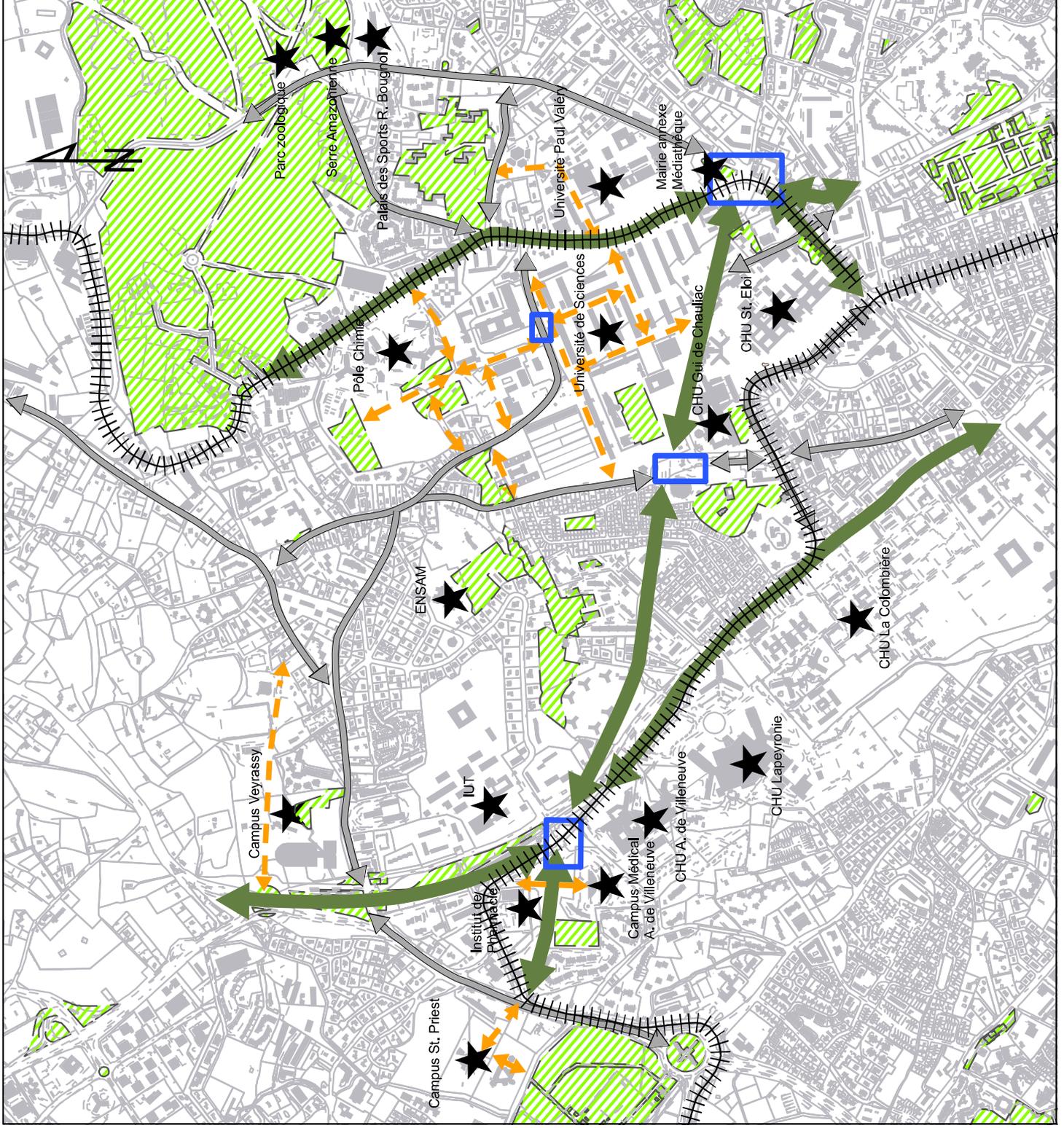
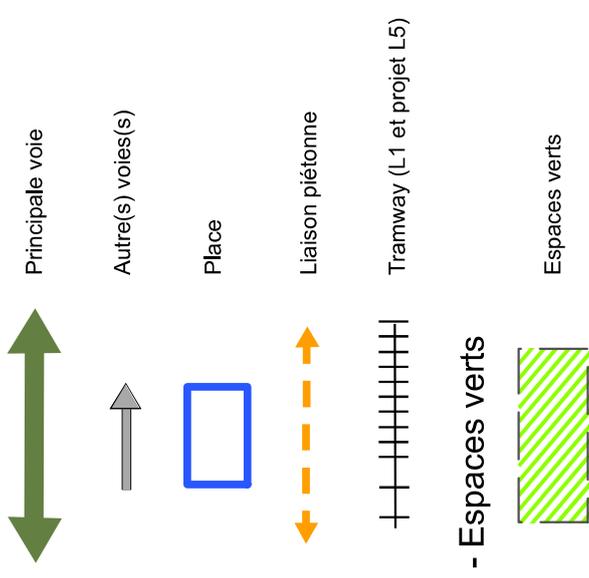
Schéma de principe de
l'équipement du secteur

Plan de situation



Orientation d'Aménagement
 Secteur CAMPUS
 Triolet - Paul Valéry -
 Balard - Arnaud de Villeneuve -
 St. Priest - Veyrassy

Schéma de principe de
 l'équipement du secteur

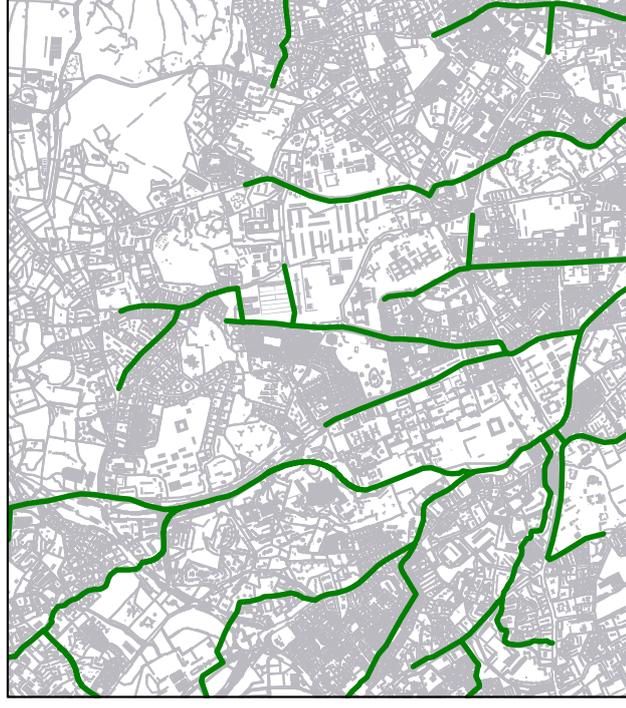


Orientation d'Aménagement
Secteur CAMPUS
Triplet - Paul Valéry -
Balard - Arnaud de Villeneuve -
St. Priest - Veyrassy

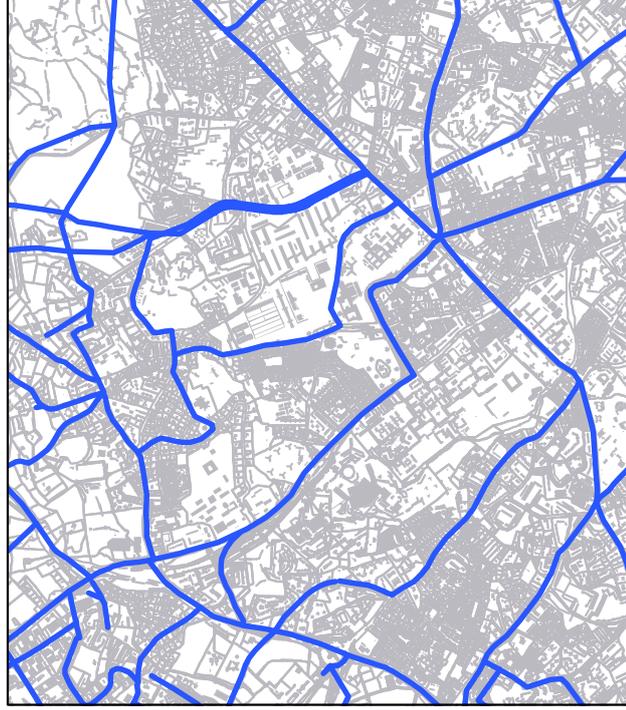
Schéma de principe de
l'équipement du secteur

Localisation de principe:
principaux réseaux

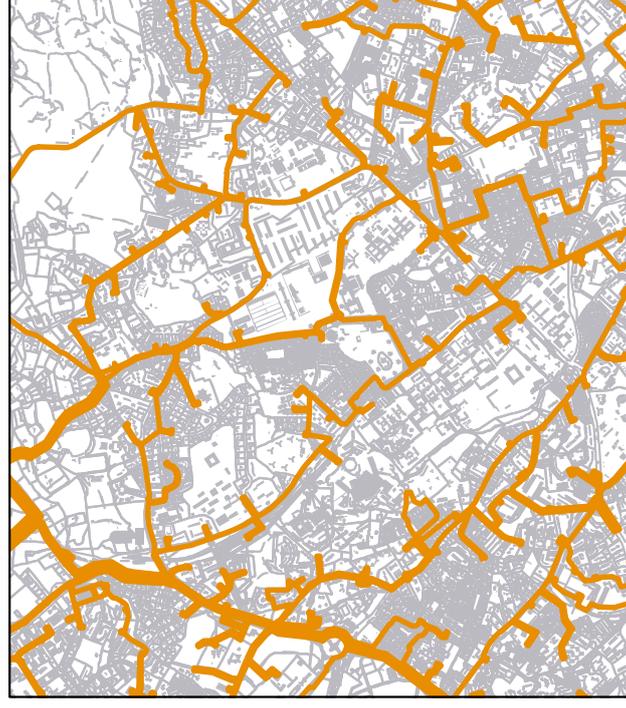
Eaux pluviales



A.E.P



Moyenne tension



Eaux usées

